

## **Une Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société**

Les délégués des ministres du Conseil de l'Europe viennent d'adopter une convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Ce nouveau texte traduit le passage de la question « Comment préserver le patrimoine et selon quelle procédure ? » à la question « Pourquoi et pour qui le mettre en valeur ? ». Il part de l'idée que la connaissance et la pratique du patrimoine relèvent du droit du citoyen de participer à la vie culturelle tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte présente le patrimoine culturel comme une ressource servant aussi bien au développement humain, à la valorisation des diversités culturelles et à la promotion du dialogue interculturel qu'à un modèle de développement économique suivant les principes d'usage durable des ressources.

La convention-cadre sera ouverte à la signature lors de la conférence des ministres de la Culture qui se tiendra à Faro (P) les 27 et 28 octobre prochain pour marquer la fin des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne.

Pour le texte complet, voir le site [www.coe.int](http://www.coe.int).